

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE VAUCLUSE

Mairie d'AVIGNON

**DIRECTION DES AFFAIRES
JURIDIQUES ET DES ASSEMBLEES**

EXTRAIT

**DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance publique du : 22 FÉVRIER 2025

ETAIENT PRESENT(E)S :

Mme Cécile HELLE, M. Claude NAHOUM, Mme Catherine GAY, M. Paul-Roger GONTARD, M. Fabrice TOCABENS, Mme Zinèbe HADDAOUI, M. David FOURNIER, Mme Laurence LEFEVRE, M. Claude TUMMINO, Mme Frédérique CORCORAL, M. Sébastien GIORGIS, Mme Isabelle LABROT, M. Julien DE BENITO, Mme Amy MAZARI ALLEL, M. Jean-Marc BLUY, Mme Nathalie GAILLARDET, Mme Isabelle PORTEFAIX, M. Kader BELHADJ, Mme Martine CLAVEL, M. Marc SIMELIERE, Mme Anne-Catherine LEPAGE, Mme Anne GAGNIARD, M. Joël PEYRE, M. Loïc QUENNESSON, Mme Joanne TEXTORIS, Mme Marie-Anne BERTRAND, M. Arnaud PETITBOULANGER, Mme Françoise LICHIERE, M. Christian ROCCI, Mme Laurence ABEL RODET, M. Bernard AUTHEMAN, Mme Kamila BOUHASSANE, Mme Annick WALDER, Mme Anne-Sophie RIGAULT, Mme Ghislaine PERSIA, M. Paul RUAT, Mme Martine BAREL, M. Arnaud RENOUARD, Mme Murielle MAGDELEINE, Mme Carole MONTAGNAC, M. Jean-Pierre CERVANTES, Mme Annie ROSENBLATT, M. Mouloud REZOUALI, Mme Christine LAGRANGE, M. Michel BISSIERE, Mme Florence ROCHELEMAGNE

ETAIENT REPRESENTE(E)S :

Mme Laure MINSEN par M. Paul-Roger GONTARD
M. Eric DESHAYES par M. Fabrice TOCABENS
M. Cyril BEYNET par Mme Zinèbe HADDAOUI
Mme Sylvie MAZZITELLI par Mme Isabelle LABROT
M. Bernard HOKMAYAN par M. Marc SIMELIERE
M. Thierry VALLEJOS par Mme Joanne TEXTORIS
M. Stéphane PRZYBYSZEWSKI par Mme Anne-Sophie RIGAULT

AR préfecture :

Date de télétransmission :

Date de réception en préfecture :

Accusé de réception en préfecture
084-218400075-20250222-lmc1X010001c334-DE
Date de télétransmission : 24/02/2025
Date de réception préfecture : 24/02/2025

AR préfecture :
Date de télétransmission :
Date de réception en préfecture :

AVIGNON

Ville d'exception

CONSEIL MUNICIPAL DU 22 FÉVRIER 2025

7

URBANISME : ZAC Bel Air – Cession des parcelles cadastrées section ET n°59, n°64, n°91, n°92, n°481, n°484 et n°486 au profit de la Société Publique Locale Grand Avignon Aménagement.

M. FOURNIER

Mes chères Collègues, mes chers Collègues,

Par délibération n°27 du Conseil Municipal du 18 juillet 2024, la ville d'Avignon a acté la poursuite de l'opération ZAC Bel Air et confie pour les 11 prochaines années la concession à la Société Publique Locale (SPL) Grand Avignon Aménagement.

Ce contrat de concession intègre un programme de constructions portant sur 70 742 m² de surface de plancher correspondant à la finalisation de l'opération.

Pour ce faire, la SPL Grand Avignon Aménagement doit reprendre la maîtrise foncière des 28 hectares de la ZAC dont les propriétés de la ville d'Avignon.

Il s'agit, au sein de la ZAC Bel Air, au lieu-dit clos de la Cristole, des parcelles cadastrées section :

- ET n°59 de 1 690 m²,
- ET n°64 de 3 475 m²,
- ET n°91 de 384 m²,
- ET n°92 de 2 405 m²,
- ET n°481 de 260 m²,
- ET n°484 de 55 m²,
- ET n°486 de 4 400 m².

Ces fonciers sont aujourd'hui inoccupés et en nature de friche.

Il convient donc que la Ville d'Avignon cède au prix de 23 € /m² ces 7 parcelles, portant la vente de ces terrains à un total de 291 387 €.

Les frais d'acte sont à la charge de la SPL Grand Avignon Aménagement.

AR préfecture :

Date de télétransmission :

Date de réception en préfecture :

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 2121-29,
Vu la délibération n°27 du Conseil Municipal du 18 juillet 2024 actant la poursuite de l'opération ZAC Bel Air et confiant la concession à la SPL Grand Avignon Aménagement,
Vu l'avis de la direction de l'Immobilier de l'Etat du 30 mai 2024.

Considérant l'avis favorable de la ou des :

Commission Administration générale, finances et personnel

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **AUTORISE** la cession au profit de la Société Publique Locale Grand Avignon Aménagement, ayant son siège social à l'Espace COWOOL 25 avenue Mazarin, 84000 AVIGNON, représentée par Florence VERNE-REY ou toute personne pouvant s'y substituer un ensemble de sept parcelles sises à Avignon au sein de la ZAC Bel Air, lieu-dit clos de la Cristole, cadastrées section ET n°59 d'une superficie de 1 690 m², ET n°64 d'une superficie de 3 475 m², ET n°91 d'une superficie de 384 m², ET n°92 d'une superficie de 2 405 m², ET n°481 d'une superficie de 260 m², ET n°484 d'une superficie de 55 m² ainsi que ET n°486 d'une superficie de 4 400 m².

- **DECIDE** de céder au prix total de 23 € /m² conformément à l'avis du Domaine du 30 mai 2024, soit un montant total de 291 387 €,

- **IMPUTE** la recette sur le chapitre 77 compte 775,

- **AUTORISE** Madame le Maire ou l'Elu(e) Délégué à signer toute pièce à intervenir.

ADOpte

Se sont abstenus : Mme Anne-Sophie RIGAULT, M. Stéphane PRZYBYSZEWSKI, M. Paul RUAT, Mme Murielle MAGDELEINE, Mme Carole MONTAGNAC
Mme Cécile HELLE, M. Paul-Roger GONTARD, Mme Isabelle LABROT, M. Joël PEYRE, M. Arnaud RENOARD, M. Michel BISSIERE quitte la salle et ne prend pas part au vote.

Le Maire
Mme Cécile HELLE



Le Secrétaire de Séance
Mme Marie-Anne BERTRAND

PARVENU A LA PREFECTURE LE 24/02/2025
ACTE PUBLIE LE 12/03/2025